



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DU JURY

CONCOURS UNIQUE INFIRMIER DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR Session 2025

Ce rapport de jury est établi dans un double but :

- D'une part, publier les principales statistiques de la session du concours ;
 - D'autre part, pour chacune des épreuves, expliciter les attentes du jury et, à partir des difficultés et des lacunes fréquemment rencontrées chez les candidats, formuler des recommandations à leur égard.
- Il est destiné à permettre une meilleure préparation. Il doit être un encouragement pour les candidats.

CALENDRIER DES OPERATIONS

Epreuve écrite d'admissibilité : **04/04/2025**

Epreuve orale d'admission : **26/05/2025**

Publication des résultats : **26/05/2025**

Nombre de Postes offerts : **3**

COMPOSITION ET RÔLE DU JURY

Le jury chargé au titre de la session 2024 du concours unique INFIRMIER(E) de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur était composé comme suit :

Le Président :

M. TRAPANI Jérôme, Secrétaire général, Lycée Guillaume Apollinaire, Nice ;

La Vice-présidente :

Dr BLANC Marie-Hélène, Médecin de l'éducation nationale, DSDEN des Alpes-Maritimes ;

Les Membres :

Mme BEAUVAIS Odile, Infirmière conseillère-technique, DSDEN du Var ;

M. BILE Hervé, Personnel de direction, Lycée professionnel La Coudoulière, Var ;

Mme DUTHIL Sandrine, Infirmière de l'éducation nationale, Collège André Cabasse, Var ;

M. PUECH Didier, APAE, au service des affaires juridiques, Rectorat de Nice.

LES CANDIDATURES :

Le concours est ouvert aux candidats titulaires soit de l'un des titres de formation, certificats ou diplômes mentionnés aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4331-4 du même code.

LES STASTIQUES :

	Inscrits	Présents à l'écrit	Admissibles	Admis
Répartition par genre :				
Homme, en nombre (et pourcentage)	7 7 %	4 12 %	0 0 %	0 0 %
Femme, en nombre (et pourcentage)	94 93 %	51 92 %	10 100 %	3 100 %
Répartition par département :				
06	29	22	2	0
83	63	32	8	3
Autres départements	9	1	0	0
Nombre de candidats inscrits	101			
Nombre de candidats admissibles	10			
Décision d'admissibilité	15/20			
Nombre de candidats admis	3			
Décision d'admission	16,88/20			
Nombre de candidats sur liste complémentaire.	3			
Décision d'admission liste complémentaire.	13,67/20			

LES EPREUVES :

1 / L'admissibilité : L'épreuve écrite

Elle consiste à répondre à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier dans le cadre des missions que doivent remplir les infirmiers de l'Education Nationale.

Cette épreuve de 3 heures est affectée d'un coefficient 1.

Afin de pouvoir être admissible et passer l'oral, les candidats devaient cette année obtenir une note égale ou supérieure à 15.

Les candidats doivent avoir à l'esprit que la connaissance théorique et scientifique – qui s'est révélée parfois étonnamment lacunaire pour certains candidats – n'est pas le seul vecteur d'appréhension de la copie.

Le nombre de poste étant limité le jury se doit de ne pas uniquement prendre en compte un seul attendu mais, trouver dans la copie un équilibre entre des réponses pertinentes en lien avec le sujet et les questions posées. Il est indispensable de mettre en perspective les éléments de réponse attendus et le contexte dans lequel il se situe.

Le jury a apprécié que les candidats aient souligné les liens indispensables avec les enseignants, les assistants sociaux, PsyEN, les AED et les CPE dans la prise en charge individuelle des élèves et les actions prévention collectives.

D'excellentes copies ont émergé et sont ressorties aisément du lot avec une véritable réflexion basée sur des connaissances et un sens aiguisé de l'analyse.

Il est véritablement indispensable de préparer ce concours en s'informant sur les stratégies médicales d'actualité ainsi que des attendus au sein du service de santé scolaire au sein de l'Education Nationale.

2 / L'admission : L'épreuve orale

L'épreuve s'est déroulée dans sa totalité, le lundi 26 mai 2025, dans les locaux du rectorat de l'académie de Nice, et ce, dans d'excellentes conditions d'accueil aussi bien pour les membres du jury que pour les candidates. Le jury tient à en remercier le service des concours du rectorat.

Elle consiste en un entretien de 30 minutes affecté d'un coefficient 2 qui commence par un exposé oral de 10 minutes, exposé au cours duquel le candidat est invité à présenter sa formation, son expérience professionnelle et son projet professionnel.

L'épreuve orale est primordiale pour le jury dans la mesure où les notes de l'écrit ne sont pas connues. A cet égard, le candidat doit avoir à l'esprit que les membres du jury imaginent le ou la candidate admise, en fonction en établissement quelques semaines plus tard.

C'est pourquoi, il est important de préparer sa présentation en ayant à l'esprit que le jury sera attentif aux compétences développées au sein de leur parcours professionnel et leur capacité à les réinvestir dans leurs futures missions d'infirmier de l'Education Nationale.

Le jury a été particulièrement sensible à la manière de présenter l'exposé. Ainsi, une introduction annonçant un plan structuré et construit autour d'une problématique, même sommaire, autour du parcours personnel et professionnel du candidat ne peut qu'influencer favorablement les examinateurs. En revanche, des propos décousus, qui ont parfois semblé être improvisés, ne peuvent, à l'évidence, constituer un gage de succès.

Il est aussi essentiel que les candidats aient une connaissance précise des missions des infirmiers de l'Education nationale, des dispositifs en lien avec la santé qui sont mis en place en relation avec leur future fonction (protection de l'enfance, PAI, handicap...) et des ressources à disposition (Eduscol...).

Une bonne connaissance des différents personnels de l'Education nationale travaillant au quotidien avec eux est également attendue.

Enfin, il paraît important d'avoir une idée des différentes instances d'un EPLE (Rôles et composition).

De fait, puisqu'il s'agit, in fine, de pourvoir des postes de fonctionnaires de catégorie A au sein des services et établissements du ministère de l'éducation nationale, une connaissance, même très générale, de l'organisation et du fonctionnement de ces structures administratives ne peut qu'être appréciée et constituer un atout réel.

Avoir déjà une expérience au sein de l'Education Nationale peut être un plus si le candidat sait se servir de son expérience pour répondre aux questions précises et aux mises en situation, tout en prenant le recul nécessaire et en tenant compte de tous les acteurs internes et externes à l'établissement.

A l'inverse, une expérience professionnelle qui n'aurait aucun lien avec l'Education Nationale n'est pas un obstacle dans l'appréciation du jury si le candidat est capable d'élaborer une réflexion en se servant de son expérience et en sachant se projeter sur un poste d'infirmier scolaire.

La posture professionnelle, le positionnement administratif, la déontologie et les capacités à discerner les enjeux en lien avec les attendus au sein du service de santé scolaire sont primordiaux.

Les mises en situation ont pour but de permettre au candidat de démontrer ses capacités à savoir gérer l'urgence mais également de se projeter et prendre de la hauteur en proposant au-delà d'une réponse immédiate et situationnelle, des projets permettant de répondre à une ou plusieurs problématiques. Le jury a apprécié les candidats ayant partagé leurs réflexions, leurs interrogations voire l'éventuel dilemme auquel ils étaient confrontés.

La motivation du candidat peut s'exprimer dans ses réponses à travers sa connaissance du système éducatif et de la place du service de santé scolaire en son sein ainsi que son réseau partenarial. Un candidat qui n'évolue pas au sein de l'Education Nationale mais qui, a pris connaissances des missions d'une infirmière scolaire et de leurs mises en œuvre démontrera par là-même de sa curiosité et de son esprit d'initiatives.

Enfin, le stress est inhérent à toute situation de concours et le jury en est conscient et en tient compte.

CONSEILS AUX CANDIDATS:

Loin de subir passivement l'épreuve orale, le bon candidat est celui qui se révèle capable d'établir un dialogue actif et intelligent avec les membres du jury, au terme duquel il aura montré le meilleur de lui-même. Tout au long de sa prestation, il doit s'efforcer d'éclairer le jury sur le niveau réel de ses connaissances et compétences et de ses capacités de réflexion

Bien qu'il ne s'agisse pas de l'objectif premier d'une épreuve de cette nature, la personnalité du candidat, telle qu'elle transparaît à travers sa prestation orale, est obligatoirement prise en compte par le jury.

A ce propos, les examinateurs, tous cadres de l'administration de l'éducation nationale, voient légitimement dans le candidat un éventuel futur collaborateur.

C'est pourquoi, celui-ci doit s'efforcer de parvenir, dans son expression orale comme dans son comportement physique, à un juste équilibre entre une déférence excessive et une décontraction immodérée.

Pour les candidats ne bénéficiant pas d'une expérience en milieu scolaire, la prise de contact avec plusieurs infirmiers opérant en collège et en lycée paraît être une démarche incontournable pour avoir une vision large des missions.

Les ressources disponibles sur le site Eduscol permettent également aux candidats de s'appuyer sur des éléments institutionnels, gage de fiabilité et de qualité dans les échanges avec le jury.

Il est également important de rappeler l'importance du travail collaboratif de l'infirmier qui doit s'inclure au cœur de la communauté éducative.

Enfin, les candidats doivent se projeter comme de futurs fonctionnaires. A ce titre, les règles régissant ce statut doivent être connues en particulier les droits et obligations des fonctionnaires.

À NICE, le 11/06/2025

Le Président du Jury,
M. TRAPANI Jérôme

